



Présentation des Prix de l'innovation FEED 2023

Les écoles membres de la Fédération des établissements d'enseignement privés se démarquent par la réussite de leurs élèves et par la qualité de l'enseignement et des services offerts aux élèves et à leurs familles. C'est aussi un milieu qui se distingue par des innovations qui se répercutent sur l'ensemble du système d'éducation québécois. Pour mieux faire connaître ces initiatives des écoles privées, la FEED est fière de présenter les Prix de l'innovation 2023.

Depuis 2017, ces prix sont remis annuellement dans le cadre d'une soirée gala qui se tient le premier mercredi de mai, en marge de l'assemblée générale de la FEED.

Objectifs

- Fournir aux écoles innovantes une occasion de mettre leur expertise en valeur.
- Renforcer la culture d'innovation de l'enseignement privé.
- Documenter l'innovation et diffuser les initiatives aux autres écoles privées, à l'ensemble du milieu de l'éducation et au grand public.

Avantages de participer

- Valorisation du personnel.
- Partage d'expertise.
- Visibilité – innovereneducation.com, réseaux sociaux, relations médias.
- Certificat encadré et sceau électronique aux finalistes et aux gagnants.
- Chèque de 500 \$ aux gagnants de chaque catégorie, grâce aux partenaires de la FEED.

Règles des Prix de l'innovation

- Seules les candidatures reçues avant le **9 mars 2023 à 17 h** sont admissibles.
- **Une école peut soumettre une seule candidature par catégorie et un total de trois candidatures. Elle peut être finaliste dans différentes catégories, mais ne peut gagner plus d'un prix annuellement.**
- **Une école remportant le prix dans une catégorie ne pourra gagner le prix dans cette catégorie pour les trois années suivantes.**



Dix catégories pour l'édition 2023

1 – Innovation pédagogique – Projet école - Préscolaire-primaire

2 – Innovation pédagogique – Projet école - Secondaire

Ces catégories regroupent les projets d'écoles qui visent la bonification des apprentissages de tous les élèves de l'école ou de tous les élèves d'un cycle ou d'un niveau.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#).

3 – Innovation pédagogique – Projet classe – Préscolaire-primaire

4 – Innovation pédagogique – Projet classe – Secondaire

Ces catégories regroupent les initiatives d'enseignant.e.s dans leur classe. Les innovations présentées dans cette catégorie sont l'initiative d'un ou de quelques enseignant.e.s. et vont toucher une ou quelques classes de l'école.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#).



5 – Innovation – Prix Innovation en adaptation scolaire

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires, primaires et secondaires spécialisées en adaptation scolaire visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou d'adaptation ou de douance.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

6- Innovation – Collaboration entre les écoles

Cette catégorie regroupe les initiatives qui visent à réunir deux écoles ou plus autour d'une initiative commune, qu'il s'agisse d'un projet qui vise les élèves, les membres du personnel ou toute la communauté des écoles concernées.

La recherche est claire : les meilleurs systèmes éducatifs au monde sont constitués d'établissements autonomes mis en réseau. L'autonomie offre l'agilité, le réseau offre la force du nombre, de la collaboration et de la diversité. La Fédération a fait de la collaboration entre les écoles une des 8 priorités de sa planification stratégique et souhaite documenter et souligner ces initiatives.

7 – Innovation – Développement professionnel

Cette catégorie vise à reconnaître les initiatives d'écoles qui soutiennent le développement professionnel des membres de leur personnel et qui ont adopté des approches novatrices à cet égard.

Le monde dans lequel l'école et le personnel enseignant évoluent exige des adaptations constantes, d'où la nécessité d'assurer le développement professionnel de ses employés. Qu'il s'agisse d'aspects pédagogiques ou technologiques, de bien-être, de santé mentale, d'inclusion ou autres, quelles sont les initiatives innovantes mises en place dans le milieu afin de soutenir la formation continue ?

8 – Innovation – Innovation – Marketing de la marque employeur

Cette catégorie souligne les initiatives mises de l'avant par les écoles privées pour développer et faire connaître leur marque employeur, tant pour l'attraction que pour la fidélisation de leur personnel.

Les écoles privées ont le privilège de choisir eux-mêmes leur personnel en adéquation avec leur mission, leur vision et leurs valeurs. Cependant, la pénurie de main-d'œuvre en éducation est réelle et loin de se résorber. Dans ce contexte, les écoles privées doivent bien définir leur marque employeur et développer un plan d'action stratégique pour le recrutement et, surtout, la fidélisation des meilleurs candidates et candidats.



9 – Innovation – Écoles en santé – préscolaire-primaire

10 – Innovation – Écoles en santé – secondaire

Ces catégories regroupent les projets visant le mieux-être des élèves. Les projets présentés dans cette catégorie englobent aussi bien des initiatives qui visent à diminuer le stress et l'anxiété chez les jeunes, à les amener à bouger davantage, à bien s'alimenter, à passer du temps à l'extérieur ou encore à prévenir des comportements à risque.

La réussite éducative ne peut se définir uniquement que par l'obtention d'un diplôme. Une des composantes essentielles d'une bonne éducation inclut aussi l'adoption de saines habitudes de vie, tant sur le plan physique que psychologique. Quelles sont les initiatives innovantes de votre école pour soutenir la santé des jeunes, des membres de votre personnel et de votre communauté ?

Pourquoi participer ?

- Tous les projets mis en candidature bénéficient d'une visibilité sur les différentes plateformes de la Fédération.
- Les initiatives retenues ont une page sur le site www.innovereneducation.com. Ces pages sont référencées pour un maximum de visibilité.
- Les finalistes et les gagnants de chaque catégorie reçoivent un certificat qui peut être affiché dans leur établissement.
- Les finalistes et les gagnants de chaque catégorie reçoivent un sceau, en format JPEG, qu'ils peuvent afficher sur leur site Internet et leurs différents outils de communication.



Matériel à fournir

Pour soumettre une candidature, vous devez [remplir le formulaire informatisé](#) et fournir du matériel visuel :

Ce matériel doit être acheminé à l'adresse PrixInnovation@feep.qc.ca avant le 9 mars 2023 à 17 h.

1. Logo de votre école
2. Choisir une des quatre options suivantes :

1^{er} choix : Deux (2) photos de **haute résolution** (maximum 10 Mo) avec droit de diffusion grand public

ou

2^e choix : Lien vers une page de votre site Internet

ou

3^e choix : Capture d'écran d'une publication sur la page Facebook, Instagram ou autre média social de votre école

ou

4^e choix : Lien vers une vidéo (3 minutes maximum) :

Cette vidéo peut être hébergée sur votre site Internet, *YouTube* ou *Vimeo*. **Notez que les vidéos hébergées sur Google Drive ne sont pas acceptées. Ne pas envoyer de vidéo directement, envoyez simplement un lien. La vidéo doit être disponible pour une durée indéterminée.**

Les présentations PowerPoint sous forme de vidéo (3 minutes maximum) sont aussi acceptées. À noter : il est possible de produire une vidéo à partir d'un PowerPoint en utilisant le convertisseur intégré au logiciel, vous pouvez même y ajouter des commentaires.

L'école est responsable de s'assurer d'avoir les autorisations de toutes les personnes qui figurent sur les photos ou la vidéo, puisque ce matériel pourrait être diffusé sur diverses plateformes.



Description du processus d'évaluation

- L'évaluation des candidatures est faite par un jury, formé d'experts indépendants, selon des critères d'évaluation préétablis. **Seules les trois premières minutes des vidéos sont prises en considération par le jury.**
- Des finalistes sont déterminés pour chacune des catégories. Les finalistes seront annoncés le 22 mars 2023.
- **Les finalistes sont invités à une visioconférence dans la semaine du 17 avril pour présenter leur projet et répondre aux questions des membres du jury (5 minutes de présentation et 10 minutes de questions-réponses).**
- Ceux et celles qui le souhaitent ont accès à un webinaire de deux heures pour préparer cette présentation dans les semaines précédentes. Les dates seront annoncées dans le courriel envoyé pour annoncer les finalistes.
- Le jury a la possibilité de déterminer un prix « Coup de cœur » pour une initiative qui se démarque, mais qui n'a pas remporté le Prix dans sa catégorie.

Critères d'évaluation des candidatures

L'évaluation de chaque dossier est effectuée en fonction des quatre critères et de la pondération suivante :

- Originalité du projet dans la démarche et dans ses résultats : 40 %
- Retombées du projet dans son milieu : 40 %
- Mobilisation des différents acteurs pour l'atteinte des objectifs : 10 %
- Qualité du français : 10 %



Dates importantes

- Début de la période de mise en candidature : novembre 2022.
- Fin de la période de mise en candidature : **9 mars 2023, à 17 h.**
- Annonce des finalistes : **22 mars 2023.**
- Formation des finalistes qui le souhaitent : 23 mars au 14 avril.
- Présentation des projets finalistes aux membres du jury : semaine du 17 avril.
- Dévoilement des gagnants lors du Gala des Prix de l'innovation de la FEED, le 3 mai 2023 à L'Estérel.

Pour consulter le site Internet des Prix de l'innovation, cliquez [ICI](#).

Pour accéder au formulaire de mise en candidature, cliquez [ICI](#).